



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 février 2015

Présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY

Absent excusé : Michaël FUMEY (procuration à Lydie CHANEZ), Jean-Yves QUETY, Nicolas GRIFFOND

Secrétaire de séance : Lydie CHANEZ

Autre présent : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie

La séance est ouverte à 20h.

0. Ajout de points à l'ordre du jour

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants, qui feront l'objet de délibérations :

- Routes départementales : proposition de transfert de voirie du Conseil général à la Commune de Mignovillard
- Ouverture de crédits : intégration d'une opération du SIDEK (Extension de l'école)
- Maison forestière : avenant au contrat d'assurance
- Bois : vente de bois en forêt non soumise à Essavilly
- Voyage scolaire : demande de l'école Hubert Reeves de Champagnole

Le conseil municipal accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour, à l'unanimité.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 5 janvier 2014

Le compte rendu de la séance du 5 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Réaménagement de la place de la mairie et des cours d'école : demandes de subventions complémentaires

Suite à la délibération prise lors de la séance du lundi 5 janvier 2015, M. le Maire informe le conseil municipal que des informations ont été communiquées postérieurement sur des subventions complémentaires auxquelles le projet communal pourrait être éligible.

Il s'agit en particulier du plan de relance du BTP initié par la Région Franche-Comté, avec le concours du Conseil général du Jura. Les conditions pour bénéficier de cette subvention sont de réaliser les travaux sur la voirie communale et les liaisons douces, et que le premier ordre de service pour les entreprises intervienne avant le 31 mars 2015. Le projet entre totalement dans ces conditions.

De même, la Préfecture du Jura a fait connaître les priorités pour l'attribution de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour l'année 2015, dans lesquelles figure la mise en valeur du patrimoine local. Le projet communal prévoit la mise en valeur de la mairie, bâtiment remarquable, par un parvis pavé et une mise en lumière ce qui le rendrait éligible.

Aussi, le conseil municipal accepte à l'unanimité de solliciter des subventions complémentaires auprès du Conseil général du Jura et de la Région Franche-Comté au titre du plan de relance du BTP, et auprès de l'État (Préfecture du Jura) au titre de la DETR 2015. Il donne tout pouvoir à M. le Maire en ce sens.

Par conséquent, le plan de financement modifié est le suivant pour l'ensemble de l'opération :

• Conseil général du Jura (amendes de police).....	7 500 €
• Région Franche-Comté, Conseil général du Jura (plan de relance BTP)	30 000 €
• État (DETR 2015).....	18 000 €
• Autofinancement	304 500 €
• TOTAL	360 000 €

3. Routes départementales : proposition de transfert de voirie du Conseil général à la Commune de Mignovillard

M. le Maire et Gérard MUGNIOT, conseiller municipal délégué en charge de la voirie, font part d'un courrier du Conseil général en direction des communes jurassiennes, qui indique vouloir leur transférer une partie des actuelles routes départementales dont le caractère structurant ne serait plus démontrer, et déclasser certaines autres voies départementales.

Pour la Commune de Mignovillard, le Conseil général propose le transfert de propriété – et donc l'ensemble des coûts de gestion et d'entretien – des voies suivantes :

- RD 286 entre Froidefontaine et La Latette, desservant La Grange-des-Prés
- RD 107^{E5} de Petit-Villard (colonie) à Bief-du-Fourg
- RD 310, traversant Essavilly

Après débat, le conseil municipal fait part à l'unanimité de son désaccord devant cette proposition de transfert de voirie de la part du Conseil général, dans un contexte où la Commune doit et devra faire face à une diminution sans précédent de ses ressources de fonctionnement du fait de la baisse des dotations de l'État. Par conséquent, il est impossible pour la Commune d'intégrer dans son patrimoine un nombre conséquent de voiries, avec les charges correspondantes. M. le Maire est chargé de faire part de cette décision au Conseil général du Jura.

4. Enfance, petite enfance : projet éducatif territorial

Anne-Marie MIVELLE, adjointe en charge des affaires scolaires et Carmen VALLET, responsable de la commission « Enfance, petite enfance » rappellent que les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place à l'école de Mignovillard depuis la rentrée scolaire 2014-2015, ce qui se traduit par un nouveau temps d'activités périscolaires de 16h05 à 17h, quatre jours par semaine. Ce temps est géré par l'association « Arc-en-Ciel – Familles rurales » qui propose des activités variées.

L'État a annoncé la pérennisation du fonds de soutien pour accompagner les communes dans la mise en œuvre d'activités de qualité, à la condition d'établir un projet éducatif territorial (PEDT).

Aussi, afin de poursuivre la structuration de ces activités et de continuer à bénéficier du soutien financier de l'État, la Commune de Mignovillard souhaite engager dès à présent la rédaction d'un PEDT avec un objectif de mise en œuvre dès la rentrée scolaire prochaine. Pour cela, un comité de pilotage est constitué et se compose de l'Éducation nationale (Inspecteur de circonscription), de la DDCSPP (Jeunesse et sports), des représentants des 3 communes, de l'association « Arc-en-Ciel », de représentantes de l'équipe éducative et des parents d'élèves ainsi que d'un délégué départemental de l'Éducation nationale.

La première réunion du comité de pilotage se déroulera le vendredi 6 février 2015 à 16h15.

5. Budget primitif 2015 : préparation

M. le Maire indique au conseil municipal le calendrier de la période budgétaire qui s'ouvre :

- Mars 2015 : présentation et vote du compte administratif 2015, présentation et vote des budgets annexes (Eau et assainissement, Lotissement)
- Avril 2015 : présentation et vote du budget général

Dans cette perspective et à la suite de la séance du 17 novembre 2014 où les orientations générales des investissements 2015 ont été définies, M. le Maire propose à chaque conseiller municipal de prendre en charge la prospection des devis liés aux investissements, afin d'élaborer un budget primitif solide.

Il est précisé que 4 projets feront l'objet d'une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) avant le 15 mars : place de la mairie, toiture de la chapelle d'Essavilly, toiture de la sacristie de Mignovillard, travaux de sécurité électrique à l'école. Les plans de financement seront présentés lors de la séance de mars.

6. Ouverture de crédits : intégration d'une opération du SIDEC (Extension de l'école)

Parmi les écritures de fin d'année 2014, les travaux réalisés en collaboration avec le SIDEC ont fait l'objet d'intégrations dans les comptes définitifs. Il s'agit des travaux de l'extension de l'école, pour un montant de 33 496,19 €.

Il est donc proposé d'ouvrir des crédits aux comptes suivants :

- Dépenses : c/21312-041 « Construction : Bâtiment scolaire » + 33 497 €
- Recettes : c/238-041 « Avances versées sur commande » + 33 497 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces ouvertures de crédit.

7. Patrimoine : contrats d'entretien pour les ascenseurs, monte-charges, élévateur et porte automatique

M. le Maire dresse le bilan du coût des différents contrats d'entretien souscrits au fil du temps pour les appareils automatiques, propriété de la Commune. En 2014, ce coût était de 5 502,69 € TTC auprès de 4 entreprises différentes pour les appareils suivants :

- l'ascenseur de la salle des fêtes
- les monte-charges de la salle des fêtes
- l'ascenseur de l'école
- l'élévateur de la mairie
- la porte électrique de la mairie.

Dans le but de réaliser des économies et d'optimiser la gestion en ayant un seul prestataire pour tous les appareils, M. le Maire indique avoir consulté et négocié avec 2 entreprises pour obtenir une proposition globale d'entretien des 6 appareils :

- Entreprise KONÉ : 2 714,33 € HT/an
- Entreprise ThyssenKrupp : 2 298,00 € HT/ an avec engagement de 2 ans

Le conseil municipal constate que la négociation a été profitable et décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise la mieux-disante, c'est-à-dire l'entreprise ThyssenKrupp, ce qui permettra de réaliser une économie de plus de 2 700 € TTC/an. Il donne tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir les formalités de résiliation des contrats en cours selon leurs conditions propres et de souscrire progressivement les différents contrats proposés par l'entreprise ThyssenKrupp.

8. Demande d'emplacements pour commerces ambulants

M. le Maire fait part de deux demandes successives d'emplacements sur la place de la Mairie pour des camions ambulants de vente de plats à emporter (kebabs...) :

- M. Mesut LAÏK, domicilié à Pontarlier (courrier reçu le 8 janvier 2015)
- M. Ahmet ERDAS, domicilié à Pontarlier (courrier reçu le 22 janvier 2015)

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la demande d'emplacement de M. Mesut LAÏK, première reçue par voie postale, pour un commerce ambulancier le jeudi soir. Il sera facturé le droit de place hebdomadaire, tel que défini dans les tarifs municipaux. M. le Maire est chargé de contacter chaque commerçant.

9. Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

M. le Maire rappelle que la loi de février 2005 prévoyait la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments recevant du public, des transports et de la voirie avant le 1^{er} janvier 2015. Devant les retards pris en France, de nouvelles dispositions législatives accordent un délai supplémentaire de 3 ans durant lequel des poursuites pénales ne peuvent pas être appliquées, à la condition de déposer auprès de la Préfecture avant fin septembre 2015, un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).

Cet agenda doit définir un calendrier contraignant sur 3 années pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité principaux, identifiés dans le diagnostic d'accessibilité que la Commune avait fait réaliser par le bureau d'études Véritas.

Aussi, M. le Maire charge les commissions « Urbanisme, voirie et assainissement » et « Patrimoine communal » de travailler ensemble sur ce sujet au cours du premier semestre 2015 afin de présenter un échéancier et valider ensuite un Ad'ap pour septembre 2015 au plus tard.

10. Délégations du conseil municipal au maire : parcelles boisées, renouvellement des adhésions aux associations

La délégation concernant les parcelles boisées ne semblant pas nécessaire, M. le Maire propose au conseil municipal de lui accorder une délégation pour le renouvellement des adhésions aux associations dont la Commune est membre (AMF, AMJ, Communes forestières, association des maires des cantons de Nozeroy – Les Planches-en-Montagne...). Les primo-adhésions resteront du domaine du conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal donne délégation à M. le Maire pour le renouvellement des adhésions aux associations dont la Commune est membre et pour accomplir toutes les formalités en ce sens.

11. Communauté de communes du Plateau de Nozeroy

Demande d'achat de terrain agricole à Mignovillard

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, pour la bonne et impartiale administration de la commune et prévenir tout conflit d'intérêt, il a pris un arrêté municipal en date du 27 décembre 2014 afin de donner délégation de pouvoir et de signature à la première adjointe au maire, Claudine QUATREPOINT, concernant la demande de la Communauté de communes.

M. le Maire et Jérôme SERRETTE, intéressés par l'affaire, quittent la salle et ne participent pas à la discussion et à la délibération.

Mme la première adjointe préside la séance et rappelle les termes du courrier de la Communauté de Communes demandant au conseil municipal de se prononcer quant à la vente de terrain communal qui servirait d'échange avec M. Jérôme SERRETTE, afin de pouvoir permettre la réalisation de la zone artisanale à Censeau. Chaque conseiller municipal avait été invité à réfléchir sur ce point.

Après un large débat, Mme la 1^{ère} adjointe propose de passer au vote à bulletin secret et par 11 voix « contre » et aucune « pour », décide de ne pas vendre de terrain à la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy, afin de préserver sa réserve foncière pour d'autres échanges communaux.

Informations diverses

La Communauté de communes du Plateau de Nozeroy étudie l'éventualité de rénovation de la salle des sports de Mignovillard avec une extension pour de nouveaux vestiaires, la création de tribunes, le désamiantage. Une réflexion globale doit être menée concernant ces travaux, la propriété du terrain et le plan de stationnement.

12. Création de communes nouvelles : réflexions

M. le Maire fait part au conseil municipal des nouvelles dispositions législatives afin de favoriser la création de communes nouvelles. Outre les liens entre les communes, le développement des services à la population et les économies d'échelle réalisées, cette solution permet également de conserver une dotation globale de fonctionnement (DGF) stable durant 3 ans en cas de création de la commune nouvelle avant le 1^{er} janvier 2016, et ce, alors que se profile une baisse importante de la DGF pour toutes les communes (estimation : - 50 000 €/an à partir de 2017 pour Mignovillard).

Après une discussion approfondie et compte tenu des liens importants et multiples qui unissent déjà les communes, le conseil municipal de Mignovillard propose d'engager des discussions avec les conseils municipaux de Bief-du-Fourg et Communailles-en-Montagne en vue de la création d'une commune nouvelle.

Un courrier sera adressé en ce sens très prochainement aux 2 conseils municipaux. Il sera également proposé d'organiser une réunion conjointe de l'ensemble des élus.

13. Maison forestière : avenant au contrat d'assurance

Après métrage, Groupama propose un avenant au contrat d'assurance pour un montant de 121 € afin d'assurer le bâtiment acquis dernièrement.

Le conseil municipal accepte cet avenant et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces du dossier.

14. Bois : vente de bois en forêt non soumise à Essavilly

Le conseil municipal approuve la vente de 2 stères de bois (frênes) à M. Laurent CUBY, au prix de 5 € HT/stère et donne tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir la vente.

15. Voyage scolaire : demande de l'école Hubert Reeves de Champagnole

Un récent courrier du directeur de l'école Hubert Reeves de Champagnole sollicite la Commune de Mignovillard pour l'attribution d'une subvention de 35 € pour un séjour découverte de 3 jours aux Moussières des classes de CM1-CM2, dont fait partie une élève de Mignovillard.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour l'octroi d'une subvention de 35 € à l'école Hubert Reeves de Champagnole. La somme correspondante sera inscrite au budget primitif 2015.

16. Informations et questions diverses

Remboursement de sinistre – Groupama

Un chèque de 2 887,04 € sera encaissé par la Commune, en remboursement d'un sinistre sur une borne à incendie, située rue de Frasné.

Demande d'achat de terrain par M. et Mme BERGAENTZLE

Des informations complémentaires seront demandées avant de prendre une décision au cours de la prochaine séance du conseil municipal.

Déneigement

Face aux chûtes de neige très importantes et un cumul record sur une courte période depuis près de 20 ans, M. le Maire tient à adresser les vifs remerciements des élus au personnel communal ainsi qu'aux prestataires et intervenants extérieurs pour le travail effectué au cours des derniers jours afin d'assurer le déneigement de la commune.

Il souhaite rappeler aux habitants qu'il est nécessaire que chacun fasse preuve de civisme, de solidarité et de compréhension. En effet, la Commune ne peut assurer le déneigement de toutes les rues en même temps et ne peut pas gérer une telle quantité de neige avec facilité.

Une réflexion sera menée par la commission « Urbanisme, voirie et assainissement » et les élus volontaires à la fin de l'hiver afin de donner des priorités, de procéder à des adaptations du programme de déneigement et de trouver des solutions aux difficultés rencontrées au cours de la saison face à une quantité de neige très importante.

Pots d'accueil – Vacances d'hiver

Les pots d'accueil touristiques auront lieu les dimanches 8 et 22 février 2015, à 11h à la salle des fêtes.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire,
Florent SERRETTE

